

Image not found or type unknown



Succession d'un bien immobilier en algerie

Par **trophee**, le **21/03/2016** à **11:54**

Bonjour,

Mon père de nationalité algérienne est dcd en france en 2000. Ma mère est dcd en france en 2015.ils étaient marié. Mon père a une soeur vivante en algérie, et des biens immobiliers en algérie qui lui viennent de son père. Nous sommes 3 frères et 3 soeurs vivant tous en france. comment se passe le partage des biens.et sous quel pourcentage (filles/garcons).

Il n'y a pas de remariage ni d'enfants issus d'une autre union.

Je sais qu'il existe le code de la famille concernant la répartition entre heritiers et héritieres.

En vous remerciant

Bien cordialement